

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023-2024-2025**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Catherine, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- .- être déposée avant le 1^{er} mai 2023 ;
- .- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à:

Ville de Sainte-Catherine
5465, boulevard Marie-Victorin
Sainte-Catherine, Québec
J5C 1M1

- .- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, pouvant être obtenu auprès du service de la trésorerie au 5465, boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine. Ledit service pouvant également donner des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation;
- .- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 550-97 de la Ville de Sainte-Catherine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne peut prendre connaissance du rôle d'évaluation à l'hôtel de ville de Sainte-Catherine au 5465, boul. Marie-Victorin, aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 septembre 2022

